

Réf : DCM/2017/n°42/7.1/15.06/13

| Nombre des membres | | |
|--------------------|----------|-------------------------------------|
| En Exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 21 | 25 |

SEANCE DU 15 JUIIN 2017

Date de la convocation : 01-06-2017
Date de l'affichage : 08-06-2015

L'an deux mille dix-sept,

Le QUINZE JUIN à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Noémie CLAUDEL, Adjointe au Maire

PRESENTS : Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

G. TRAUULET à J. SOLEYROL

G. BER a A. BONNET

P. MAUMEJEAN à JC CAMPOS

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

C. BERTINI à S. ROUS

Absents : O. BERTRAND, N. THEODOSE, A. JACINTO.

Secrétaire de séance : A. FOUREL

Rapporteur : JC CAMPOS

OBJET :

BUDGET ANNEXE CINEMA

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L 2121-21 et L 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratif et de gestion
- Vu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le compte administratif 2016 qui peut se résumer comme suit :
 - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2015):+ **8 101.20€**
 - Fonctionnement : + 6 466.80 €
 - Investissement : + 1634.40 €
 - Part affectée à l'investissement : **0 €**
 - Résultat de l'exercice 2016 :+ **3535.49 €**
 - Fonctionnement : + 10 884.17 €
 - Investissement : - 7 348.68 €
 - Résultat de clôture de l'exercice 2016 : + **11 636.69 €**
 - Fonctionnement : + 17 350.97 €
 - Investissement : - 5714.28 €
- CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité :
Pour : 24 -Abstention : 1 : H. THELENE

Envoyé en préfecture le 19/06/2017

Reçu en préfecture le 19/06/2017

Affiché le



ID : 030-213000037-20170615-DCM201742-DE

- adopte le Compte Administratif 2016 du Cinéma

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 19-06-2017

- date d'affichage : 19-06-2017

